L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN. 17 MARS 1893. 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 17 MARS 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne. voir la 2e page.

La démocratie parlementaire et la démocratie césarienne en France.

M. Déroulède veut mal de mort au parlementarisme et à la République parlementaire. Cette haine farouche—dit le *Temps* du 4 mars—est née, chez lui, d'un généreux sentiment de patriotisme inquiet et inconsolé. Il souhaiterait les affaires mieux conduites, plus rapidement et plus méthodiquement expédiées pour que le pays fût plus fort et mieux armé contre l'étranger. Comme il a devant les yeux ce but pratique et prochain, il ne se borne pas, à l'exemple de tant d'autres, à accuser et à condamner les institutions actuelles; il définit nettement le système par lequel il prétend les remplacer. Ce système est très connu parce qu'il est très vieux et admirablement simple: c'est le système plébiscitaire ou césarien, celui qui a pour fondement l'élection du président de la République par le suffrage universel direct; celui que vota la Constitution de 1848 et qui nous donna le 2 Décembre et l'Empire, sans compter le Mexique et Sedan, celui qu'ont essayé, enfin, de faire revivre, de nos jours, le prince Napoléon et M. Boulanger. Les idées constitutionnelles que M. Déroulède vient de communiquer à l'*Eclair* n'ont donc pas le privilège de l'originalité ou de la nouveauté, mais elles ont celui d'une extrême franchise; voilà pourquoi la discussion en peut être utile.

Donnons, d'abord, raison sur un point, à M. Déroulède. Parlant des programmes de revision constitutionnelle qu'on élabore de divers côtés, surtout dans le parti radical, il dit, avec raison: "Toute la revision est ici: changer l'article constitutionnel qui fait élire le président de la République par le Sénat et par la Chambre des députés, et le remplacer par un autre qui le fasse nommer, directement, par le peuple. Tout ce qui n'est pas cela n'est qu'une modification dérisoire et inutile de l'absurde régime qui épuise la France et qui discrédite la République." Nous sommes absolument de l'avis de M. Déroulède. Il n'y a de revision sérieuse et digne d'être entreprise, que celle qui porte sur le principe même du gouvernement et sur l'essence intime du régime politique. Tout le reste ne vaut pas la peine qu'on y perde son temps. Nous sommes encore de l'avis du député de la Charente, quand il affirme que la royauté est hors du débat; qu'elle est sans racine et sans avenir dans ce pays, et que les deux seules formes politiques entre lesquelles le peuple français puisse être appelé à choisir sont: la démocratie parlementaire ou la démocratie césarienne.

Ces deux formes ne s'opposent point l'une à l'autre comme la vérité et l'erreur. Ce ne sont point deux thèses absolues. Il n'y en a jamais de semblables en politique. Les avantages et les inconvénients de chacune d'elles dépendent, en grande partie, des conditions où elles s'exercent. Il est bien évident, par exemple, que la nomination du chef de l'Etat par le suffrage universel n'offre pas les mêmes périls pour la liberté dans un Etat fédéraliste comme les Etats-Unis, que dans un Etat centralisé comme la France. Il est également de fait que le régime parlementaire est plus fécond en Angleterre avec les mœurs politiques anglaises qu'il ne l'a été en France, jusqu'ici, avec des mœurs différentes. La question est donc de se mettre dans une situation donnée, et, dans cette situation concrète, de peser le pour et le contre des deux systèmes, et de leurs inévitables conséquences.

L'usage du régime parlementaire, pendant quinze ans. nous en a révélé les défauts. Encore faudrait-il se demander si ces défauts, qui font notre souci, ne sont pas plus les nôtres que ceux du régime; si le mal, en d'autres termes, provient de l'instrument ou de la manière dont nous en sommes servis. Quoi qu'il en soit, en faisant cette expérience du parlementarisme, nous avons oublié les vices du césarisme plébiscitaire, en sorte que ce dernier paraît nous offrir, de prime abord, ce que le premier nous laisse désirer en partie. De là une illusion naïve dont il faut se garder. Car, enfin, le régime césarien et plébiscitaire, nous l'avons possédé; nous en avons joui pendant vingt ans; nous en avons récolté les fruits: le coup d'Etat du 2 Décembre, les libertés supprimées, la tribune renversée, la Presse livrée au bon plaisir du pouvoir; enfin, la guerre qui nous a conduits à Sedan et à la perte de l'Alsace-Lorraine, comme nous avions été menés, par le premier empire, à Waterloo. Tels sont les enseignements de l'histoire; ils nous ont coûté assez cher pour ne pas les oublier de sitôt.

Et qu'on ne dise pas que ce sont là des accidents, non les conséquences du régime. Ce ne serait pas vrai. Ces conséquences sortent, fatalement, du principe sous la pression des circonstances. Comment veut-on qu'en France le plébiscite ne donne pas au chef de l'Etat un prestige et un pouvoir tels, qu'en face de lui le Parlement est, aussitôt, ou annihilé ou domestiqué? Que signifie le mouvement boulangiste, s'il n'est pas une tentative de détruire l'institution parlementaire elle-même? Que se serait-il passé, en 1889, si M. Boulanger et ses amis avaient triomphé? Aurions nous évité, soit un coup d'Etat au dedans, soit la guerre au dehors? Dans le régime actuel, le pouvoir législatif—ce que nous regrettons—opprime, trop souvent, le pouvoir exécutif, mais, dans le régime plébiscitaire césarien, c'est le pouvoir exécutif qui étouffe ou supprime le pouvoir législatif. Il faut se demander lequel de ces sacrifices est le plus redoutable.

Nous n'hésitons pas à répondre, au nom de l'expérience, comme au nom des principes démocratiques, que c'est le second. Un peuple moderne, un peuple civilisé, doit, avant tout, sauver sa liberté, et ne la sacrifier à rien, car la liberté est ce qui le constitue en personne morale; c'est ce qui différencie une nation d'avec un troupeau. Voilà le premier bien politique que sauvegarde le régime représentatif, et par lequel ce régime reste moralement supérieur à tous les autres. Les césariens ne flattent la démocratie que pour arriver à l'asservir; ils ne lui offrent l'apparent hommage du plébiscite que pour lui faire signer, du même coup, sa déchéance et son abdication. Cela dit, nous ne prétendons pas, encore une fois, que le régime parlementaire ait été, chez nous, ce qu'il doit être, et que son avenir doive ressembler à son passé. Nous espérons, au contraire, qu'en devenant plus aptes à le pratiquer, nous lui ferons porter plus et de meilleurs fruits. N'oublions pas, cependant, que ce qu'exigeait l'état misérable où le système césarien avait laissé la patrie française en 1870, ce parlementarisme si décrié a su l'accomplir. Le nécessaire a été fait: l'armée et les finances nationales ont été reconstituées, l'instruction obligatoire laïque et gratuite fondée, notre dignité en Europe relevée, notre domaine colonial agrandi; enfin et surtout, la paix et l'ordre maintenus dans l'exercice des libertés les plus illimitées.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 11 mars:

(Suite.)

—LETTRE DE LA PAROISSE TERREBONNE:

Nous avons eu, ici, de la glace, samedi et dimanche. A Shriever, le thermomètre de la station du gouvernement marquait 30 degrés. Cependant, les fruits ne paraissent pas endommagés.

Il a plu beaucoup dans certaines localités et les travaux des champs en ont été retardés. La température, jusqu'ici, reste au-dessous de la normale et la végétation est en retard.

La canne a levé; mais bien que saine en apparence, elle n'est pas aussi haute qu'elle devrait l'être, maintenant.

Là où la terre a été bien préparée, le plant a convenablement germé et a belle apparence. Comme on a beaucoup étendu la culture de la canne, tout fait espérer une forte récolte, à moins que le temps ne lui soit défavorable, pendant la saison qui commence.

Il y a encore un peu de cannes à planter. On attend le beau temps pour les mettre en terre. Nous croyons que l'augmentation de la culture est plus grande qu'on ne l'avait dit d'abord.

Sur le Chacahoula, MM. Buford et Bernard ont 200 acres de plant; ils ont l'intention d'établir un moulin auxiliaire.

MM. McCollom et Cocke, sur Poverty Flat, auront 325 acres de plant. Ils veulent aussi établir un second moulin, et agrandir leur sucrerie, en y ajoutant un double effet.

Sur Southdown, on va installer un multiple effet Swenson, d'une capacité de 150,000 gallons. Ils auront à rouler 500 acres de plant.

Sur Argyle, Mme Bouvillain devra rouler 400 acres de plant; et sur Water Proof, MM. P. et J. Berger, auront 250 acres de plant. Jusqu'ici, on n'a semé que peu de maïs. Celui qui a déjà levé a une assez pauvre apparence.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 11 mars:

On fait, en ce moment, des pêches abondantes de truites et de perches.

—Nous pensons qu'il y a, maintenant, à Covington, plus de magasins que jamais, et ils font tous de bonnes affaires.

Il nous est arrivé des froids soudains, samedi, pendant la nuit, et, dimanche matin, nous avions de la glace. On a craint, tout d'abord, que la récolte de fruits ne fût détruite, mais nous sommes rassurés à cet égard. Le dommage, paraît-il, ne sera pas considérable.

—Le charmant steamer du Lac, *New Camelia*, après avoir été restauré complètement et repeint, a repris son service régulier, de Milneburg à Mandeville.

—Décédée, à Covington, Lne., le 7 mars 1893, à midi, Mme Eléonore Virginie Klinger, femme du juge James M. Thompson.

Covington perd en elle, une de ses résidentes les plus estimées, les plus populaires. C'était une femme du monde, douée des plus rares dons de l'intelligence et du cœur, douce, aimable, généreuse. Elle était à la tête de toutes les œuvres de charité, et un des membres les plus fervents de la congrégation catholique de l'église St Pierre. C'est à ses efforts principalement qu'est dû le nouvel édifice de l'église St-Pierre, qui est un des ornements de notre localité.

Elle était née à St-Louis, Missouri, mais elle habitait Covington depuis 25 ans. Durant tout ce temps, elle s'était fait chérir de tous; tous ceux qui avaient eu le bonheur de la connaître l'aimaient. Elle était malade depuis plusieurs mois. La nouvelle de sa mort n'était pas tout-à-fait inattendue; elle a cependant douloureusement ému toute la communauté, qui admirait ses qualités de cœur et d'esprit, ses vertus, sa générosité.

Ses funérailles ont eu lieu dimanche matin, à l'église St-Pierre. Le Rév. Père J. Kœgerl officiait; l'église était pleine de parents et d'amis dont beaucoup étaient venus de loin, pour rendre leurs derniers devoirs à la défunte. Les cérémonies funèbres et les chants lugubres du chœur ont produit un effet saisissant sur les assistants. Un immense concours d'amis, toute la population a escorté ses restes, depuis l'église jusqu'au cimetière. Quand les dernières prières ont été dites, la tombe a été chargée d'une montagne de fleurs que l'on avait apportées de tous les côtés comme le dernier tribut que l'on devait à celle qui s'était fait tant aimer et qui dort aujourd'hui du sommeil éternel.

—Décédée, à Covington, mercredi, 8 mars, à 2 heures de l'après midi, Mme Marie Jeanne Hutchinson, femme de M. J. W. Quinn, à l'âge de 47 ans. Elle était native de Covington.

Une mère devrait toujours avoir une provision du Pectoral Cerise d'Ayer, en cas de Croup ou de Rhumes.

BROWN'S IRON BITTERS Cures Dyspepsia, Indigestion & Debility.

PAUVRE COLOMBINE.—Une jeune femme, costumée en Colombine, se livrait, à des ébats chorégraphiques variés, dans un bal à la mode du boulevard Rochechouart, Paris, et un cercle de curieux s'était formé autour de la jeune danseuse, applaudissant cette émule de "Nini patte en l'air."

Le quadrille allait finir, et Colombine, tenant un de ses pieds dans sa main, tournoyait sur une jambe devant l'aimable société; tout à coup, un homme d'une cinquantaine d'années, fendit la foule et, s'approchant de la jeune femme, lui disait, en se découvrant subitement:

—C'est toi, la Marie. Quoique tu aies quitté Amiens depuis un an, tu dois, tout de même, me reconnaître.

La femme, ainsi interpellée, pâlit, et, se faufilant à travers les personnes présentes, s'enfuit du bal.

Elle fut, bientôt, rejointe, près du square d'Anvers, par l'individu qui s'était lancé à sa poursuite.

Au moment où ce dernier allait saisir Colombine par le bras, un jeune homme qui accompagnait cette dernière, se tourna vers le poursuivant.

—Veuillez laisser ma maîtresse tranquille, dit-il, ou, sinon, je vais vous infliger une verte correction.

—Pardon, répliqua l'homme, mais je suis le mari de madame, et c'est moi qui vais vous corriger.

Et, en disant cela, le mari (un négociant picard) leva sa canne et se mit à faire pleuvoir sur l'amant de sa femme une grêle de coups.

Colombine, ayant voulu s'interposer entre les deux hommes, a eu l'œil droit crevé par un coup porté à faux.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, la malheureuse, dont l'état est grave, a été conduite à l'hôpital Lariboisière.

De plus, sur la plainte de son mari, elle a été consignée à la disposition de la Justice.

C'est la quatrième fois qu'elle avait quitté le domicile conjugal.

POUR PAYER SES DETTES.—Mme G...., âgée de cinquante ans, blanchisseuse, demeurant rue Doudeauville, Paris, entra dans une crémerie de la rue Marcadet, quand elle se trouva en présence d'une femme, Louise J...., âgée de vingt trois ans, laveuse, qui, depuis longtemps, lui devait une certaine somme d'argent, sans qu'elle pût en obtenir le remboursement.

Elle profita de la circonstance pour réclamer, de nouveau cette dette à sa débitrice.

—Tu as envoyé une note à mon mari, répondit la femme J....; eh bien! c'est moi qui vais te payer!....

Et, sautant sur Mme G...., la laveuse saisit sa créancière par les cheveux, la renversa à terre et se mit à frapper la pauvre femme à grands coups de sabot.

Plusieurs personnes intervinrent aussitôt et eurent grand'peine à arracher la blanchisseuse des mains de la furie.

Mme G.... a été transportée à l'hôpital Lariboisière.

Procès-verbal a été dressé par M. Labat, commissaire de police, contre la femme J....

SAINT-SIÈGE.

Voici, d'après l'agence Havas, ce que dit, en substance, la lettre que le Président de la République française a adressée à Léon XIII:

A l'occasion du jubilé, nous chargeons notre très cher comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de la République auprès de vous, de vous exprimer nos sentiments traditionnels de profond respect et nos plus vives et sincères félicitations. Comme gage de ce respect et de ces félicitations, il vous remettra deux vases bleu lapis de Sèvres que nous avons choisis nous-même à votre intention. Il se fera l'interprète des vœux que nous formons pour la prospérité personnelle de Votre Sainteté et pour le bien de l'Eglise.

En présentant la lettre de M. Carnot au Pape, M. Lefebvre de Béhaine a dit:

Aujourd'hui, comme à l'époque de votre jubilé sacerdotal, M. Carnot joint ses souhaits et ses félicitations à ceux du monde catholique entier. Ces sentiments d'amitié et de déférence de M. Carnot envers vous répondent aux sentiments de vénération et de dévouement des fidèles français, heureux de voir se perpétuer et se consolider ainsi les liens séculaires qui unissent la France au Saint-Siège.

Permettez-moi aussi de vous exprimer ma profonde gratitude pour la bienveillance que j'ai toujours rencontrée depuis plus de dix ans auprès de Votre Sainteté et de son gouvernement, bienveillance à laquelle je dois l'honneur de porter la parole aujourd'hui au nom de la République française, dans une circonstance aussi solennelle.

Le Pape a répondu, en paraphrasant, dans les termes les plus courtois, la lettre de M. Carnot et les paroles de l'ambassadeur. Il a déclaré qu'il avait été très touché du noble langage du Président de la République lors de la collation de la barrette cardinalice aux archevêques de Rouen et de Tours, et il a fait des vœux pour la durée des liens qui ont existé, de tout temps, pour le bien commun, entre le Vatican et la France.

Le Pape a ensuite emmené l'ambassadeur dans son cabinet de travail, où il s'est longuement entretenu seul avec M. Lefebvre de Béhaine.

Les journaux de Rome publient la liste suivante des contributions au denier de Saint-Pierre.

Autriche 1 500,000 fr., Angleterre et Ecosse 1,200,000 fr., Irlande 10,000 fr., Allemagne 350,000 fr., Italie 200,000 fr., France 225,000 fr., République argentine et Uruguay 150,000 fr., Mexique 200,000 fr., autres républiques américaines 300 000, Espagne 180,000 fr., Turquie 50,000 fr., Brésil 100,000 fr., Belgique 100,000 fr. En tout 4 millions 1½.

On a communiqué au Saint Père la nouvelle que l'empereur de Russie a donné la permission de construire à Saint-Pétersbourg une nouvelle église catholique.

Le 2 mars, le Pape, à l'occasion du double anniversaire de sa naissance (le 2 mars 1810) et de son couronnement (le 3 mars 1878), a reçu les félicitations des préfets et des personnages de sa cour.

En réponse à une adresse lue par le cardinal doyen Monaco La Valletta, le Pape a répondu par un discours dont voici la conclusion:

Au milieu de tant de désillusions et de bouleversements, l'intérêt du salut commun pousse les peuples à se serrer étroitement sur le sein de l'Eglise dans la mission de qui se trouve le salut, et à s'attacher à cette pierre angulaire sans laquelle il n'y a ni justice ni ordre social.

SUISSE.

On écrit, de Berne:

Le parti radical tessinois marche de victoire en victoire; il a élu, avec 400 voix de majorité environ, les deux députés représentant le Tessin au Conseil des Etats, à Berne. Le vote du peuple tessinois assure à la seconde Chambre une majorité libérale très accentuée.

Il y a un an à peine, les décisions du Conseil des Etats, quand elles avaient lieu sur des questions de principe, tenaient à une ou deux voix de majorité. Depuis lors, le canton de Genève a envoyé deux radicaux à la seconde Chambre.

Les deux élus sont MM. Simen et Battaglini, tous les deux membres de ce très fameux gouvernement provisoire éphémère élu lors du *pronunciamiento* du 12 septembre 1890.

M. Simen est le vrai chef du parti radical. L'avocat Battaglini est le fils d'un homme très estimé, qui a joué un rôle politique, soit au Tessin, soit dans les conseils de la Confédération.

Le nouveau gouvernement élu, le 19 février, par le peuple tessinois, d'après le système proportionnel, a été constitué, à Bellinzona; il est composé de trois radicaux, MM. Simen, Colombi et Curti, et de deux conservateurs, MM. Casella et Rossi. Dans ces conditions, on peut dire que l'ère des révolutions, des troubles et des violences peut être considérée comme close au Tessin.

Il y aura encore de la passion, du bruit, de la couleur, du pittoresque et de l'imprévu dans les affaires tessinoises, mais l'ordre ne sera plus troublé, chaque parti ayant sa part proportionnelle de pouvoir. Dimanche prochain auront lieu les élections au grand conseil, puis celle des tribunaux. Tout se passera bien, malgré la violence des polémiques. On est habitué à ces procédés, qui tiennent au caractère et au tempérament des Tessinois, qui ont fait, du reste, de belles expériences en 1889 et 1890. Elles leur ont profité, et ce canton, le Benjamin de la Confédération, qui a toujours donné quelque souci au pays suisse, est rentré dans la pratique raisonnable de ses droits politiques.

DRAME DE LA MISÈRE.—Une femme jeune encore, mais les traits hâves, émaciés, portant, avec peine, un matelas, s'évanouit devant le 19 de la rue des Lianes.

La concierge de la maison, qui était accourue pour la relever, reconnut une de ses locataires, la dame Surier, mère de trois enfants.

Elle la fit revenir à elle, et l'aida à remonter dans son logement.

Là, un spectacle navrant l'attendait: au milieu de la chambre, gisait, presque inanimé, un enfant de cinq ans; dans un berceau étaient couchées deux petites filles jumelles, âgées de neuf mois.

La mère avoua alors que, depuis trois jours, toute la famille était sans pain. Elle avait dû nourrir les deux petites filles avec trois morceaux de sucre qu'elle avait fait fondre dans de l'eau, et, quant à elle et au petit garçon, ils avaient mangé des grains de riz.

Mme Surier était sortie pour vendre alors son matelas, mais elle n'avait pu trouver d'acquéreur.

Le concierge alla prévenir M. Tremblier de Chauvigny, commissaire de police, qui, accompagné de M. Sinegre, son secrétaire, se rendit immédiatement auprès de la pauvre famille.

Après avoir fait donner du lait aux deux petites filles, du bouillon à la mère et au jeune garçon, le magistrat les fit transporter tous à l'hôpital Tenon.

Depuis le décès du père—décès remontant à quelques mois—la malheureuse femme et sa petite famille n'avaient reçu qu'un secours de 30 francs, de l'Assistance publique.

DRAME DU VITRIOL.—Une demoiselle, Eugénie Bouchée, relieuse, âgée de vingt-six ans, habitant 16, rue d'Alembert, Paris, avait eu, longtemps, pour amant, un employé de commerce, Raoul Bonnet, habitant 16, boulevard Saint-Jacques.

Abandonnée parce qu'elle était enceinte, il y a quinze jours environ, Eugénie Bouchée résolut de se venger. Elle se posta rue Furstenberg, guettant l'infidèle, qui était entré, avec des amis, chez un marchand de vins.

Il sortait à peine, lorsque sa maîtresse se présenta, soudain, devant lui.

—C'est donc bien fini? s'écria-t-elle.

Et comme Bonnet, ahuri, ne répondait rien:

—Tiens! ajouta-t-elle.

En même temps, Eugénie Bouchée sortant un bol de vitriol qu'elle avait dissimulé sous sa robe, en jetait le contenu sur son ancien amant.

Mais sa main, que l'émotion rendait tremblante, répandit par terre presque tout le liquide corrosif; quelques gouttes seulement brûlèrent Bonnet à la figure et la brûlèrent elle-même aux mains.

Des passants, témoins du drame, intervinrent alors. Eugénie Bouchée fut amenée chez M. Girard, commissaire de police du quartier Saint-Germain-des-Prés, et Bonnet fut envoyé à l'hôpital de la Charité.

La révision en Belgique.

Nous lisons, dans le *Journal des Débats* du 1er mars:

C'est hier que la discussion revisionniste s'est ouverte à la Chambre belge. On sait que la commission parlementaire, nommée en juillet 1892, pour examiner les divers projets de revision de la loi électorale, avait terminé, depuis quelque temps, ses travaux, et qu'après de longues hésitations, elle avait fini par adopter la formule Beernaert.

D'après ce projet, les députés seraient élus, directement, par tous les citoyens âgés de vingt cinq ans, domiciliés depuis un an, au moins, dans la même commune, et propriétaires d'immeubles d'une valeur non inférieure à 2,000 francs, ou habitant une maison d'une valeur à déterminer suivant la population de la commune. Seraient aussi électeurs les citoyens pourvus d'un certificat d'études élémentaires. C'est, comme on le voit, le système de l'habitation différentielle, combinée avec le capacitariat.

M. Beernaert l'a développé, hier, longuement, devant la Chambre. Son discours devait être habilement conduit pour ménager les radicaux sans déplaire aux catholiques; il semble y avoir réussi. Aux premiers, en effet, il a montré qu'en abandonnant l'occupation de la terre, et en admettant les capacités, c'est-à-dire en affaiblissant la part que certains systèmes proposés faisaient aux masses rurales, et en avantageant, d'autre part, les populations ouvrières des villes, le gouvernement faisait preuve de libéralisme, tandis qu'il donnait, au second, l'assurance formelle que jamais il ne pousserait, jusqu'au suffrage universel, l'extension de l'électorat. La Chambre a paru accueillir avec faveur l'exposé de M. Beernaert: c'est qu'elle est lasse de voir traîner, depuis longtemps, une affaire aussi irritante que la question électorale. L'opinion publique partage, sur ce point, son sentiment.

Il est donc probable que ni dans le pays, ni à la Chambre, le projet de réforme électorale présenté par le gouvernement n'éprouvera d'opposition sérieuse.

RAPT D'UNE ENFANT.—Un fait inouï, qui dénote, de la part de son auteur, une rare audace, s'est passé, récemment, à Paris.

En plein jour, à cinq heures du soir, on a enlevé à une mère l'enfant qu'elle tenait dans ses bras, et il a été, jusqu'ici, impossible de savoir comment et par qui ce vol étrange avait été commis.

Une dame Marbée, née Marguerite Masson, âgée de vingt-neuf ans, cartonnière, demeurant 60, rue de Meaux, se trouve, depuis quelque temps, dans une situation très précaire.

A bout de ressources, et sur les conseils d'une voisine, elle résolut de se rendre chez M. de Rothschild, rue Laffite, et de solliciter un secours.

Elle partit de chez elle, vers trois heures de l'après-midi, portant dans ses bras sa petite fille Eugénie, âgée de trois mois.

Elle prit un omnibus qui la conduisit au square Montholon; là, elle monta dans une voiture de la ligne Petite Villette Champs Elysées, qui devait la déposer au coin de la rue Laffitte.

"—Je tenais ma petite fille sur mes genoux—raconte t-elle en sanglotant. Je me suis assoupie un instant et ne me suis réveillée que lorsque la voiture avait dépassé la rue Laffitte. Mon enfant avait disparu.

"Affolée, j'interrogeai le conducteur et les autres voyageurs. Personne n'a pu me donner de renseignements; personne n'a pu me dire si c'était un homme ou une femme qui m'avait volé ma petite Eugénie. Je ne sais rien et ne soupçonne personne."

La pauvre femme est allée faire sa déclaration chez M. Guénin, commissaire de police, qui a ouvert immédiatement une enquête.

La douleur de la malheureuse mère est navrante et fait réellement peine à voir.

PIGEONS VOYAGEURS.—EXPÉRIENCE.—Une curieuse expérience a eu lieu, ces jours-ci, à Brunswick:

Soixante quatorze pigeons voyageurs de Brunswick ont été emmenés à Mayence et enfermés dans cette ville pendant trente jours.

Au bout de ce laps de temps, ils étaient lâchés; dix heures après, la majorité de ces volatiles était rentrée dans son colombier de Brunswick.

Le Printemps est à nos Portes.

C'est l'époque de l'année où tout le monde est fatigué. Le sang s'échauffe et le système s'affecte.

Vous avez besoin d'un Tonique.

Préférable au Bœuf, au Vin, au Fer, et à la Bière, etc., est le plus grand dépuratif et le fortifiant le

ROYAL GERMETUER DU DR KING.

Il vous rétablira.

Jamais il ne rate son effet.

Toujours il donne satisfaction.

Aussi agréable que de la Limonade.

—Fabriqué seulement par la—

KING'S ROYAL GERMETUER CO.

d'Atlanta, Gie.

Faites usage des Pilules de Germetuer du Dr King.

50 pilules dans une boîte—25 cts.
8 fév—

GONZALES & LAUDUMIEY

Entrepreneurs de pompes funèbres

CHEMIN DU BAYOU 170.

Près Remparts. Téléphone 479.

La maison exécute avec soins et célérité tous les travaux de son ressort qui lui sont confiés: embaumements, enterrements, etc.

Elle fournit à bref délai des voitures pour visites, promenades, soirées, mariages, etc., etc., ainsi que des Tally hos pour piques-niques. A toute heure, jour ou nuit, on peut par téléphone transmettre des commandes. Les prix de l'établissement sont d'une modicité extrême. 21fév93—1an

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré, vendredi, 17 mars, à 9 heures A. M. à l'Eglise Ste-Anne, (rue St-Philippe) pour le repos de l'âme de feu JACQUES SAUX. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de sa veuve.
16 mars—2 f

Semence de Riz! Semence de Riz!

Semence de riz de choix du Honduras et de la Caroline.

A vendre par JOSEPH BUHLER, Propriétaire du Planters Rice Mill, 92 rue Decatur.
16mars—1m

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. — J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers.
25 oct—sam et dim

CRESCENT CITY JOCKEY CLUB

SAISON D'HIVER.

A partir du mercredi, 1er mars, les courses commenceront à 2 heures au lieu de 2:30 heures P. M.

Cinq courses ou plus chaque jour.

Entrée, 50cts, donnant accès partout sur le terrain et aux tribunes.
9 déc—4 m

La Salsepareille d'AYER

Est supérieure à toutes les autres préparations se disant dépuratifs du sang. La première de toutes, parce que le principal ingrédient employé à sa fabrication est l'extrait véritable de la racine de salsepareille de l'*Honduras*, la variété la plus riche en propriétés médicinales.

Guérit le Catarrhe

Aussi, parce que la Bardane Jaune est cultivée expressément pour la Compagnie et est toujours fraîche et de la meilleure qualité. Avec un soin égal et judicieux, chacun des autres ingrédients est choisi et combiné. Elle est

La Médecine Supérieure

parce qu'elle est toujours la même, en apparence, goût et effet. Elle est grandement concentrée, et de petites doses seulement sont nécessaires. Elle est, en conséquence, le dépuratif du sang le plus économique qui existe. Elle rend les aliments nutritifs, le travail agréable, le sommeil réparateur et la vie pleine de bien-être.

Guérit LES SCROFULES

Elle recherche toutes les impuretés dans le système et les expulse sans faire de mal par les voies naturelles. La Salsepareille d'AYER donne à la démarche l'élasticité, et aux vieillards et aux infirmes, la santé, les nouvelles forces et la vitalité.

La Salsepareille d'AYER,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes. Prix $1. six flacons, $5.

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

New Orleans Co-operative Banking Association.

137 rue Gravier.

Nouvelle Orléans 8 mars 1893

Une réunion générale des actionnaires de la "N. O. Co-operative Banking Association" sera tenue, conformément à l'article douze de la charte, au local de la banque, No 137 rue Gravier, lundi, 17 avril 1893, à midi, pour délibérer sur les amendements suivants qu'il est question d'introduire dans la charte de la Banque.

1° Pour amender l'article dix de manière à porter le fonds capital à trois cent mille dollars et pour établir la manière de payer ce montant.

2° Pour rappeler l'article 7 et annuler et annuler toutes autres dispositions de la charte relatives aux actions de fondateurs et les abolir.

3° Pour amender l'article 13 en y ajoutant les dispositions suivantes: Que nul deviendra membre ayant droit à un crédit, à moins qu'il ne possède au moins une action au moins pour chaque crédit de $250 qui lui sera alloué et une action pour toute partie fractionnelle de cette somme ou de ce crédit. Néanmoins le membre ainsi qui disposera ou sera déposant des actions nécessaires pour lui donner droit à un crédit, perdra son privilège comme membre ainsi que son droit au crédit qui lui aura été alloué.

4° Pour modifier l'article 21 de manière à distribuer les profits comme suit:

I. 50 pour cent aux actionnaires.

II. 40 pour cent aux membres en proportion de leur crédit.

III. 10 pour cent seront passés au fonds de ... [illegible] la dite charte.

VI. Pour ajouter à la charte un article déclarant qu'aucun actionnaire n'aura le droit de voter à une élection générale quelconque à moins qu'il ne soit démontré par les livres de la corporation qu'il est possesseur de ses actions depuis les trente jours qui précèdent la dite élection.

W. P. WALL, Caissier.
9 mars—1m

Avis.

Monsieur Ch. Even a l'honneur de prévenir ses amis et les membres de la Société Française de Bienfaisance et la Société des New Lusitanos que mardi ou mercredi matin, il ouvrira coin Royale et la Paix, une pharmacie de première classe. Les prescriptions des docteurs seront remplies avec le plus grand soin comme par le passé. 12 mars—3f

Aux actionnaires de la Compagnie d'Assurance La Nouvelle-Orléans, en liquidation. Bureau No 130 rue Gravier—Un dividende de 10 (?) pour cent sera payé sur demande, le 1er mars 1893 aux actionnaires de la Compagnie d'Assurance La Nouvelle-Orléans, ou à leurs représentants légaux, sur production de leurs certificats d'actions, afin de les estamper.

J. TUYES,
JOS. A. HINCKS,
H. LAROUSSINI,
Liquidateurs.

Prendre l'ascenseur.
26 fév—1m

AVIS.

Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que, en plus de son Café Restaurant et de son Agence Maritime qu'il a fondés en 1889, il va ouvrir sous peu un dépôt de Vins français et de Californie; il tiendra également à la disposition de sa nombreuse clientèle un stock de Liqueurs françaises des meilleures marques, ainsi que les Whiskies Cognac et Bières de toutes sortes importées et du pays.

Toutes mes marchandises seront vendues aux familles au plus bas prix et délivrées dans toute la ville sans frais. Patronage sollicité.

J. A. BUISSON,
2 mars—1m Cor. Bourbon and Toulouse.

J. VERGNOLE,

SUCCESSEUR DE CAZAUX & VERGNOLE

Importateur et Marchand Commissionnaire.

VINS ET LIQUEURS,

Fabricant de Cordiaux et de Sirops.

EAUX DE VIE, (Whiskies) fines

Une Spécialité.

SEUL AGENT pour la vente des Vins de A. BRUN & CIE, de Oakville, Cal.

63 rue Decatur, Nlle-Orléans.
4 mars—1m

SOARDS'

1893---NEW ORLEANS---1893

City Directory

Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous-le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix $1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs) 50

Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1892, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place.
17 fév—

TRADERS' BANK

OF NEW ORLEANS

102 RUE DU CANAL.

CAPITAL--$100,000

HENRY MASPERO, Président
A. R. BROUSSEAU, Vice Président
D. H. HOPKINS, Caissier.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNES

EST MAINTENANT OUVERT et reçoit des dépôts de UN DOLLAR et au-dessus, sur lesquels est crédité en janvier et juillet un intérêt de 3 pour cent par an.

DIRECTEURS:

HENRY MASPERO, JOSEPH WEBRE,
A. R. BROUSSEAU, GEO. W. BYRNE, JR.,
J. T. AYCOCK, V. VIOSCA,
SIMON BERKSON, H. LANGE.
15mars—1m mer ven dim

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.
1er jan—Dim Mar Ven

THE Photo Co.

P. E. CARRIERE,

ADMINISTRATEUR

Coin des rues Canal et Bourbon,

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions

Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils. Prix de New York.
1er ma s—2f ... —dim mer

FRANTZ & OPITZ,

Horlogers et Joailliers

No 17 RUE BOURBON,

Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.
1er sept

Compagnie d'Assurances PHŒNIX

DE HARTFORD, CONN.

Successeurs de la

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

Capital Comptant	$2,000,000 00
Net surplus	1,334,460 81
Actif, valeur réelle	5,676,306 79

Pertes réglées à la Nlle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.

JULES TUYES,

Agent Résident, sera toujours au No 39 rue Carondelet où il recevra ses amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle Orléans. 20 mai—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago	$3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston	$1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

Compagnie d'assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Succursale No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1892	1,019,608 33

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER.
18 juin—1 an

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,

—A UN—

Capital payé	$1,000,000 00
Réserve pour assurances actuelles [illegible]	3,161,023 47
Actif brut	5,632,121 24

La compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et émet des Polices sur le fonds de sûreté. Un fonds spécial pour la protection des détenteurs de polices ne peut affecter une grande conflagration.

Elle a payé plus de vingt sept millions de pertes et est plus forte que jamais. Prenez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sûreté qu'avec celle d'une compagnie quelconque de la Nouvelle Orléans qu'un incendie anéantira. Les pertes sont ajustées et promptement soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et taux (les taux plus réduits garantis) s'adresser

JAMES PREVOST, Agent.

135 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.
27 fév—1 an—dim

E. BARBIER,

Successeur de S. Fournier.

Horloger et Bijoutier,

60 RUE ROYALE, 60

Entre Bienville et Conti.
Nouvelle Orléans.

MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.

Réparations de tous objets concernant sa profession.

Garantie complète. Prix modérés.

Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez!
1er déc—1an

L'INCENDIE

De notre établissement aux Nos

14 à 22 RUE BARONNE,

Lundi, le 31 octobre,

N'affectera en rien les affaires de

L. GRUNEWALD CO

Limited.

Qui se continueront comme par le passé au No

127 de la rue du Canal

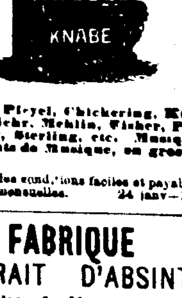

Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Mehr, Mehlin, Fisher, Pease, Sheninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail.

Vendus à des conditions faciles et payables en des sommes mensuelles. 24 janv—1 an

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies.

Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal, ... le Dépôt du Fort Espagnol
18 déc 92—1 an

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Watterson sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot, $15 comptant et la balance $5 par mois.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans.

Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.

Nous prions les amateurs de se hâter car bientôt ces lots doubleront de prix.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Baudot, propriétaire au Clos Vougeot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourchy, notaire, 31 1/2 Carondelet, Nouvelle-Orléans 4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos-Vougeot même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pacaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Louisburg, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun, 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.
29 oct—

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.

FABRIQUE D'EXTRAIT D'ABSINTHE

Maison fondée en 1852.

A. RIGNY.
3 WEST 13th St.,
NEW YORK.
2 oct—6m—dim mar ven

Magasin du Bon Marché

61......RUE ROYALE......61

F. ADRIEN BRUNET

Joaillier, Bijoutier, Horloger,

MARCHAND DE

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.

Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.
14 déc 92—1an

C E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de toutes sortes ... le ressort de leur art. ... des soins artistiques

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal. 2me District
1er nov 92—1 an—mer. ven. dim

ASSURANCES.

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 4 mars 1893.

La compagnie publie l'exposé suivant couvrant une période de neuf mois, du 1er JUIN 1892 au 28 FÉVRIER 1893

Primes reçues pendant les dits neuf mois		
Sur risques d'incendie	$114 646 87	
Sur risques maritimes	2,622 08	
Sur risques de rivières	4,001 20	
Primes non acquises pendant les derniers neuf mois de l'année passée, maintenant acquises	36,885 00	
Total		$158,155 15
Moins—Primes non acquises à partir du 1er juin 1892		38,220 00
		$119 935 15
Pertes payées:		
Sur risques de feu	$45 295 63	
Sur risques maritimes	361 62	
Sur risques de rivière	2 80	
	$48,690 05	
Primes rendues	$13,842 75	
Réassurances	3,353 46	
Dépenses totales	12,553 29	
Taxes	8,827 89	
Frais d'avocat et de cour	431 40	
Compte de courtage	5,296 13	
	$44,295 32	
		$92 975 37
		$26,959 78
Moins—Réserve pour pertes non adjustées		$10,337 00
		$16,622 78
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer		$15,360 14
Bénéfice		$31 982 92

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets recevables	3,477 60
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	26 605 88
Primes en cours de collection	20,968 55
Propriétés foncières	163 660 5?
Argent comptant	18,9 2 64
Actions de banques (valeur du marché)	6,950 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	10,600 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	10,833 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1 200 00
Bons à primes valeur du marché	28 632 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)	6,225 00
Louisiana de new consols (valeur du marché)	18,900 00
Avance sur l'habitation Olivier	6,392 52
Meubles de Bureau etc	2,400 00
Jugements	600 00
Primes dues par le gouvernement des Etats Unis	7,699 44
Total	$334,077 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment par devant moi, en mon bureau, Nouvelle Orléans, Lne, ce quatrième jour de mars 1893.

JAS. FAHEY, Notaire.
5 mars—15f

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues.		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12,448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	
		$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire		
Primes non acquises de 1892		154,936 84
		$572,302 57
A déduire		
Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48,572 87	
		$130,733 68
Primes nettes		441 568 89
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$282,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$287,365 21	
Commissions	75,828 85	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc	51,963 31	
Total des débours		$437,622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43 910 46
Moins balance comme ci-dessus		25 345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18 565 27

Charg. au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main	$66,706 05
$110,749 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Cooperman	88,400 00
$25,000 bons des Etats Unis, 4 pour cent	28,500 00
$20,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	23,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co.	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne, 2 janvier 1893.

(Signé): FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, J. H. MENGE. Comité de finances.
6 janv—1m

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLÉANS, Hôtel de Ville 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et fidèle, l'officier Torregano, alors qu'il remplissait ses devoirs;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle Orléans, j'offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des personnes qui auraient pris part au crime.

JOHN FITZPATRICK, Maire.
11 fév

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Ce soir—Semaine commençant dimanche, 12 mars—Matinées mercredi et samedi à midi. Le comédien excentrique favori Oscar F. Simon, secondé par Joséphine Florence Shepherd fille de Mme et de feu W. J. Florence, Mlle Florence Wolcott, la charmante soprano, et une forte troupe d'acteurs, dans la brillante comédie THE COLONEL.

Sous la direction de Cooley et Walker. La comédie ayant eu le plus de succès durant la saison. L'essence de la gaîté. Brillante spiritualité, visible, raffinée. Chaque rôle plein de gaîté et chaque ligne remplie de paroles amusantes. Amusement continuel. Chansons. Humeur gaie. 14 mars—

THEATRE ST-CHARLES.

Semaine commençant ce soir, 12 mars. Matinées Mercredi et Samedi, à Midi. Une représentation d'une valeur de $100 000 De C. M. Jefferson, Klaw et Erlanger, COUNTRY CIRCUS. Une pièce à grand spectacle un cirque. Une parade sur la scène, un mille de long. Un puissant personnel dramatique. Merveilleux acrobates. Ecuyers, Paillasses. Prix populaires. 14 mars—

GRAND OPERA HOUSE.

CE SOIR: TOUTE LA SEMAINE! Matinées Mercredi et Samedi, à 1 h. P. M. Vous ne pouvez manquer de voir la belle actrice, FANNY RICE, Et sa superbe compagnie représentant l'opéra-bouffe d'Offenbach. THE LITTLE BROOM SELLER. Suivi du mélange à succès de music-hall THE NEW JOLLY SURPRISE. Dimanche, 19 mars—Joe Haworth. 14 mars—

THEATRE DE L'OPERA.

Saison 1893-94.

Les personnes désirant s'abonner pour la saison prochaine peuvent le faire en s'adressant à M. H. Damiens, contrôleur, chez Philip Werlein, 135 rue du Canal, tous les jours de 9 heures à midi. 14 mars 14 16 18 19 21

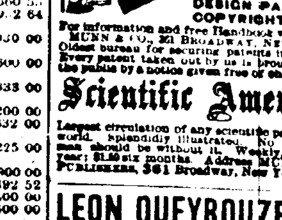

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

23 RUE TCHOUPITOULAS.

BANQUES.

WHITNEY NATIONAL BANK

Etat semi-annuel, 31 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$3,579,484 48	
Surtirages	89,470 51	
Bons des Etats-Unis, valeur au pair	400,000 00	
Prime sur les bons sus dits	80,000 00	
Autres actions	100 00	
Meubles et installations	5,750 37	
Fonds de rédemption cinq pour cent	18,000 00	
Prêts sur demande	725,889 7?	
Echange	127,993 18	
Comptant y compris des chèques sur d'autres banques	1,443,567 5?	2,297,430 79
Dû du trésorier des Etats-Unis		5,550 00
Total		6,475,786 16

PASSIF.

Capital action		$400,000 0
Fonds de surplus (maintenant augmenté à $50,000)		500,000 00
Profits indivis		15,495 84
Dividendes non payés		18,324 0
Circulation		360,000 0
Dépôts	$4,097,485 07	
Dû aux banques et banquiers	606,481 23	4,633,966 32
Billets payables		550,000 00
Total		$6,475,786 1

JAMES T. HAYDEN, Président.
PEARL WIGHT, Vice-Président.
J. M. PAGAUD, Caissier.
3 janv—3f

SOUTHERN NATIONAL BANK

Nouvelle Orléans, Lne.

Etat de situation semestriel.

31 DECEMBRE 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,374,192 37
Surtirage		17,793 76
Actions et bons		91,250 00
Bons des Etats Unis		50,000 00
Prime sur ceux-ci		7,000 00
Meubles et installations		5,794 32
Fonds de cinq pour cent		2,250 00
Change étranger et local	$252,801 59	
Monnaie courante et espèces	285,191 75	
Chèques pour le Clearing House	311,237 44	850,230 78
Total		$2,398,501 23

PASSIF.

Fonds capital		$500,000 00
Surplus et profits		45,458 47
Dividendes non payés		247 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels	$1,095,254 56	
Certificats time de dépôt	125,500 00	
Dû à des banques	552,541 20	1,773,295 76
Bills payables et réescomptes		34,500 00
Total		$2,398,501 2

J. W. CASTLES, Président.
I. HECKINGER, Vice-Président.
T. S. ROACH, Caissier.
1er janv—7f

ETAT DE SITUATION DE LA

HIBERNIA NATIONAL BANK

OF NEW ORLEANS,

31 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$1,240,512 20
Bons des Etats-Unis	150,000 00
Primes sur des bons des Etats Unis	21 250 00
Autres actions et bons	25,492 19
Maison de banque	40,000 00
Change à vue sur New York	35,101 30
Dû par des banques et le Trésorier des Etats-Unis	39,403 33
Comptant	416,870 51
Total	$1,968,629 59

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Surplus	150,000 00
Profits	56,352 11
Billets en circulation	135,000 00
Dividendes non payés	3,390 00
Dividende 5 pour cent payable sur demande	15,000 00
Dépôts individuels	1,161,214 19
Dû à des banques et banquiers	47,4?? 79
Billets payables	100, 00 00
Total	$1,968,629 59

GEORGE Q. PRESTON, Président.
ANDREW STEWART, Vice Président.
CHAS. ALFREY, Caissier.
P. L. GIRAULT, Assistant-Caissier.
3 jan—3f